	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 31 mars 2023	N° 2023-147

Convocation du 24 mars 2023

Aujourd'hui vendredi 31 mars 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

Mme Véronique FERREIRA à Mme Christine BOST
Mme Christine BONNEFOY à M. Christian BAGATE
Mme Simone BONORON à M. Benoît RAUTUREAU
Mme Myriam BRET à M. Nordine GUENDEZ
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Thierry TRIJOULET
Mme Nathalie LACUEY à Mme Françoise FREMY
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Jérôme PESCIANA à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
M. Kévin SUBRENAT à M. Patrick BOBET
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Fabrice MORETTI


EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 17h53
Mme Pascale PAVONE à partir de 17h53
M. Fabien ROBERT à partir de 17h50

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Alain GARNIER de 12h30 à 15h00
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI de 12h45 à 17h25
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Andréa KISS à partir de 17h45
M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER à partir de 17h35
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h30
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean-François EGRON à partir de 12h
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h50 à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à Mme Céline PAPIN de 12h à 14h30
M. Patrick PAPADATO à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 16h40
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 14h30
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT de 10h20 à 14h30
M. Dominique ALCALA à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h32
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Sébastien SAINT-PASTEUR à partir de 16h00
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h30
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Baptiste MAURIN à partir de 17h00
Mme Pascale BRU à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h45
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 14h30 à 17h50
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN de 12h20 à 15h30
M. Thomas CAZENAVE à M. Stéphane MARI à partir 12h15
M. Gérard CHAUSSET à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 17h15
M. Christophe DUPRAT à M. Dominique ALCALA de 14h30 à 17h32
M. Christophe DUPRAT à Mme Nathalie DELATTRE à partir de 17h32
Mme Anne FAHMY à Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h00
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Thierry MILLET à partir de 11h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Maxime GHESQUIERE jusqu'à 10h50 et à partir de 12h20
M. Michel LABARDIN à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 14h30
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Anne LEPINE à partir de 17h25
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Pascale PAVONE jusqu'à 15h10
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI de 16h50 à 17h53
M. Michel POIGNONEC à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h25
M. Patrick PUJOL à M. Max COLES à partir de 12h25
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 12h30 et à partir de 16h00
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 13h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jacques MANGON à partir de 15h00
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Fatiha BOZDAG à partir de 14h30

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 31 mars 2023	Délibération
	ADG Patrimoine Végétal et Biodiversité Direction du Funéraire ADG PVB	N° 2023-147

**Commune de Bouliac - Ma Métropole sans pesticide et Stratégie funéraire - Travaux de végétalisation et d'extension du cimetière communal - Contrat de co-développement 2021-2023
- Subvention d'aide à l'investissement - Décision - Autorisation**

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'extension et la végétalisation de son cimetière communal, la commune de Bouliac a sollicité une aide financière de Bordeaux métropole.

Cette participation financière est octroyée notamment pour des travaux de clôture, d'allée favorisant l'infiltration de l'eau, d'agrandissement de l'espace cinéraire, de plantation d'arbres et de végétalisation d'un mur

1. LE CONTEXTE.

En 2019, la commune de Bouliac a entamé une réflexion sur l'évolution de son cimetière communal. Elle porte sur l'arrêt des pesticides et l'agrandissement du cimetière.

Le cimetière est situé au centre nord de la commune en zone résidentielle. Il s'étend sur une surface de près de 6500 m². Le cimetière a fait encore l'objet de traitements phytosanitaires jusqu'à juin 2022. Sur le reste des espaces entretenus, la commune a mis en place le zéro phyto depuis 2017.

La commune a bénéficié en 2019 de l'Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place de la politique 0 pesticide financée par Bordeaux Métropole et l'Agence de l'eau Adour Garonne. L'objectif de l'étude est de trouver des solutions visant à limiter les entretiens et à maintenir la qualité du site. La commune a décidé de faire du cimetière du Bourg un site plus végétal et plus écologique.

Cette évolution dans les aménagements et la gestion répond aux normes réglementaires définies dans la Loi Labbé (loi n° 2014-110, du 6 février 2014), qui encadre l'utilisation des produits phytosanitaires sur l'ensemble du territoire national. Depuis le 1er juillet 2022, les produits phytosanitaires sont interdits dans les cimetières et sur les terrains de sports.

Par ailleurs, la commune envisage l'aménagement de l'extension de son cimetière.

Pour rappel, le Conseil de Bordeaux métropole du 9 juillet 2021, a voté de nouvelles modalités de mise en œuvre de la politique de notre établissement public en matière de cimetières en autorisant le versement d'une aide financière aux communes dont les équipements arrivent à saturation (délibération n° 2021-386).

Le projet de la commune consiste à la création de 12 cases supplémentaires dans la zone colombarium et à la création de 50 concessions caveaux essentiellement dans l'extension soit une création de 62 concessions supplémentaires sur les 462 concessions existantes.

Ces projets étant inscrits au contrat de développement 2021-2023, la commune sollicite

l'aide de Bordeaux Métropole concernant leur financement.

2. TRAVAUX PROJETES.

Le projet du cimetière s'est traduit par la réalisation de plusieurs aménagements, dont notamment :

2.1 Végétalisation du cimetière

- végétalisation du mur latéral
- plantation d'arbres et d'arbustes
- déminéralisation d'allées existantes pour végétalisation
- extension du réseau d'eau vers le fond du cimetière
- végétalisation de l'entrée avec de gros pots de fleur

2.2 Extension du cimetière

- construction de la clôture de l'extension du cimetière
- agrandissement de l'espace cinéraire
- mur d'enceinte
- aménagement d'allées favorisant l'infiltration de l'eau

3. LE PLAN DE FINANCEMENT.

3.1 Végétalisation

Le budget prévisionnel total dédié à la réalisation des différents travaux et aménagements de végétalisation a été évalué à 20 072,18 € HT (annexe n°2).

Conformément au règlement nature, le financement porte sur 50% maximum du montant total HT du projet soit un soutien financier de **10 036, 09 €**.

3.2 Extension

Conformément à la délibération n° 2021-386 du 9 juillet 2021, le montant maximum de la participation financière de Bordeaux Métropole sera limité à 50 % du montant total Hors Taxes des crédits engagés dans le cadre de cette opération (hors subventions d'autres personnes publiques) et affectés à la réalisation des travaux prévus dans la délibération précitée et qui sont estimés à 47 799,76 € HT arrondi à **47 800,00 € HT**.

Aussi, la participation financière versée par notre établissement est évaluée à la somme maximale de **23 900,00 €** suivant le plan de financement établi.

Le montant définitif de la participation financière de Bordeaux métropole sera arrêté ultérieurement lorsque le coût réel HT de l'opération sera connu sans pouvoir dépasser ce montant.

BUDGET GLOBAL 2023 (en €)

DEPENSES HT €		RECETTES €	
Travaux paysagers	20 072,18	Commune de Bouliac	10 036,09
		Bordeaux Métropole	10 036,09
Sous total végétalisation HT	20 072,18	Sous total végétalisation	20 072,18
<u>Travaux d'extension</u>			
Construction de la clôture de	7 688,60	Commune de Bouliac	23 900,00

l'extension du cimetière			
Agrandissement de l'espace cinéraire	10 310,00		
Mur d'enceinte	24 667,25		
Aménagements d'allées favorisant l'infiltration de l'eau	5 133,91	Bordeaux métropole	23 900,00
Sous total extension HT	47 799,76 arrondis à 47 800,00		47 800,00
TOTAL GENERAL HT	67 872,18		67 872,18

4. MODALITES DE VERSEMENT DES PARTICIPATIONS FINANCIERES.

Le fonds de concours proposé au total par Bordeaux Métropole à la ville de Bouliac pour l'année 2023 s'élève donc au maximum à **33 936,09 € (10 036,09€ pour la végétalisation du cimetière et 23 900,00 € pour l'extension du cimetière)**. Les modalités de versement des deux aides financières seront précisées dans la convention annexée (annexe 1).

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L5215-26 et L 5217-7,
et l'article L.5217-10-3 relatif aux modalités d'octroi des subventions,

VU la délibération du Conseil métropolitain n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au règlement d'intervention Nature, fixant les dispositifs d'aide financière des projets Nature-Agriculture des communes

VU la délibération du Conseil métropolitain N° 2021-386 du 9 juillet 2021, relative au règlement d'intervention de Bordeaux métropole dans le domaine funéraire au titre des contrats de codéveloppement,

VU la délibération métropolitaine n°2021-526 du 23 septembre 2021 relative à la présentation des contrats de co-développement 2021-2023,

VU la délibération municipale du 27 septembre 2021 approuvant le contrat de co-développement 2021-2023 et autorisant le Maire ou son représentant à signer contrat et tout document afférent à son exécution avec le Président de Bordeaux Métropole,

VU le dossier de demande d'aide du 17.11.2022 présenté par la ville de Bouliac

VU la demande de la commune de Bouliac auprès de Bordeaux Métropole relative à la demande de participation financière pour la réalisation d'opérations dans le cimetière communal.

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que cette action est inscrite aux contrats de co-développements 2021-2023 de la commune de Bouliac, et qu'elle répond à l'enjeu métropolitain de préservation et de valorisation des milieux naturels, dans une logique combinée de gestion écologique et de nature en ville.

CONSIDERANT l'intérêt général que représentent les équipements réalisés dans le cadre des opérations dans le cimetière communal et l'aide financière apportée à la commune pour faire face à la saturation prochaine de son cimetière.

DECIDE

Article 1 : d'attribuer à la commune de Bouliac un fonds de concours relatif à la végétalisation du cimetière d'un montant maximum de **10 036,09 €**.

Article 2 : d'attribuer à la commune de Bouliac un fonds de concours relatif à l'extension du cimetière communal d'un montant maximum de **23 900.00 €**.

Article 3 : d'autoriser le Président de Bordeaux Métropole à signer avec la commune de Bouliac la convention qui précise les modalités du règlement de ces participations financières, ainsi que tout acte afférent à cette opération.

Article 4 : d'imputer le fonds de concours pour la végétalisation du cimetière sur le budget principal de l'exercice concerné en section d'investissement, chapitre 204, article 2324, fonction 511.

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes à l'extension du cimetière, pour la section d'investissement sur le budget principal des exercices 2023 et suivants, chapitre 204, article 2324 et fonction 025.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 31 mars 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 5 AVRIL 2023	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Jean-François EGRON
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 AVRIL 2023	